



Résponsabilité des enfants majeurs vis à vis de leur parent

Par **foujanne_old**, le **26/12/2007** à **11:48**

Quelle est la responsabilité juridique des enfants majeurs vis-vis d'un parent présentant des problèmes d'alcoolémie, des troubles de la personnalité et une tendance dépressive ?
Notre père était placé dans une maison de retraite médicalisée après de nombreuses années passées avec nous, de nombreux échecs et un divorce. Il a été expulsé de cette structure pour mauvaise conduite, sans aucun avertissement écrit. Il est actuellement hospitalisé, en attente d'une nouvelle place. Nous ne souhaitons plus nous occuper de ses problèmes mais nous participions financièrement à son accueil dans cette structure. Sommes-nous en droit de nous décharger de cela et laisser les médecins et les établissements d'accueil se débrouiller entre eux ?

Par **ly31**, le **29/12/2007** à **16:35**

Bonsoir,

Vous n'êtes pas dans l'obligation de rendre visite à votre parent hospitalisé

Cependant, il faut savoir que vous êtes dans l'obligation de subvenir aux besoins financiers de votre parent (ou de vos parents) en tant qu'enfant, et si toutefois vos revenus sont insuffisants, Monsieur le Juge contactera les petits enfants qui ont les mêmes obligations que les parents

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **foujanne_old**, le **30/12/2007** à **12:23**

Je vous remercie beaucoup pour cette information.